

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works & Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax,(N.E.)
B3J 1T3
Halifax
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Real Property Contracting
1713 Bedford Row
P.O. Box 2247/C.P.2247
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)
B3J 3C9
Halifax

Title - Sujet UPPER WHITEHEAD MARINE CONSTRUCTION	
Solicitation No. - N° de l'invitation EB144-142029/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20142029	Date 2014-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWA-123-5048	
File No. - N° de dossier PWA-3-70108 (123)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-14	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lockyer (PWA), Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur pwa123
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5636 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 001 est apportée pour les raisons suivantes :

Les soumissionnaires potentiels ont pose les questions suivantes :

Question 1

Pourrait-on obtenir une prorogation du délai afin de pouvoir terminer l'établissement des prix?

Réponse 1

Une prorogation du délai n'est accordée pour le moment.

Question 2

Il n'y a aucun détail au sujet de la connexion ente le caisson n° 2 et celui du quai de bois existant. Ces caissons de quai étaient-ils séparés à l'origine? Lors des travaux de démolition, les entrepreneurs devront-ils couper les pièces de bois qui se trouvent entre les caissons?

Réponse 2

Le quai existant qui demeurera à l'autre extrémité est une structure sur pilotis. Les travaux d'enlèvement concernent notamment la rampe en bois d'œuvre passant au-dessus de l'extrémité de la structure de caissons. Les entrepreneurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que le reste du tablier en bois devienne un danger pour la sécurité et pour la navigation. Ils pourraient être amenés à couper et à enlever une partie du tablier en bois.

Question 3

À la page 2, Détails sur l'élévation du caisson 3, il semble que les poteaux aient été dessinés sur le mauvais côté des traverses. Cela change un peu l'agencement du dessin.

Réponse 3

La disposition des poteaux dans cahiers devra être aussi détaillée que dans le plan du caisson en bois n° 1 et du caisson en bois n°2 sur la feuille 2 de 3.

Question 4

Quelles sont les restrictions de poids sur le quai en béton existant, en livres par pied carré et poids total?

Réponse 4

La dalle du tablier est conçue pour supporter l'une ou l'autre des charges suivantes :

- Surcharge uniforme de 12,5 kN/m² (240 lb/pi²)
- Chargement d'un véhicule MS200-77 de charge de roue maximale 80 kN (17,9 kips ou 8 tonnes)

Il incombe à l'entrepreneur d'examiner l'état actuel du quai et de déterminer sa capacité à supporter l'équipement et la charge précises qu'il envisage d'utiliser.

Question 5

Concernant les aides à la navigation temporaires (section 01 10 10 28.1), veuillez préciser l'endroit et le nombre de bouées requis.

Réponse 5

L'entrepreneur doit maintenir les bouées flottantes temporaires, 30 m d'intervalle, tout au long du côté faisant face à la mer (marge maximale de 10 m) du lieu de travail pendant les travaux se déroulent. La bouée d'avertissement jaune la plus éloignée de l'extrémité du quai, du côté de la terre, doit être installée à 20 m des travaux de construction en cours et doit être dotée des équipements suivants : 1. 1 réflecteur radar. 2. 2 aides à la navigation jaune, de 2nm, répondant aux caractéristiques (FI) 4s doivent être illuminées du crépuscule à l'aube et durant les périodes de visibilité réduite.

*** Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**